

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les beaux jours sont là, le frelon asiatique aussi ! Luttez avec l'UNAF dès maintenant et Protégez ainsi les abeilles et les insectes pollinisateurs.

On ne présente plus le frelon asiatique, *Vespa velutina*. Il a envahi aujourd'hui quasi tout le territoire national et une majorité des apiculteurs français sont confrontés à son action néfaste sur les ruches. Cette espèce invasive représente une menace qui va d'ailleurs bien au-delà des abeilles mellifères. Les insectes sauvages représentent les deux tiers de ses captures. Ce n'est pas rien ! **C'est pourquoi, l'UNAF rappelle à l'Etat l'importance de mettre en place une stratégie de lutte globale et cohérente sur l'ensemble du territoire français.** Par ailleurs, avec l'arrivée des beaux jours, l'UNAF incite, si ce n'est pas déjà fait, les apiculteurs mais aussi les citoyens et les collectivités à participer au piégeage contre les fondatrices et ainsi participer à la protection des abeilles mellifères et des insectes sauvages.

Originaire d'Asie, le frelon asiatique a été introduit en France entre 2003 et 2005. Il est désormais présent sur quasi tout le territoire et 8 autres pays européens. **Les dégâts causés par cette espèce sont bien réels et non négligeables :**

- Pour les colonies d'abeilles domestiques cela va parfois bien au-delà de la prédation par prélèvement direct du frelon asiatique. Lorsque le nombre de *V. velutina* devant les ruches est supérieur à 10 individus, la colonie est condamnée. Le stress pour les abeilles est tel qu'elles ne sortent plus, la reine stoppe la ponte et, dans les cas extrêmes, la colonie peut désert.
- Pour les insectes sauvages, comme les papillons, les abeilles sauvages, les diptères ou encore les guêpes, la prédation peut représenter les deux tiers de ses captures quand l'abeille représente le tiers¹.
- Pour l'Homme, surtout lorsque des nids sont au niveau du sol (ou à hauteur d'homme), quelques piqûres suffisent à provoquer une hospitalisation voir parfois le décès. Rien qu'en 2012, 13 décès ont été attribués à cette espèce invasive.

¹ Rome Q., Perrard A., Muller F. et Villemant C. 2011. Monitoring and control modalities of a honeybee predator, the yellow-legged hornet *Vespa velutina nigrithorax* (Hymenoptera: Vespidae). *Aliens: The Invasive Species Bulletin - Newsletter of the IUCN/SSC Invasive Species Specialist Group* 31 : 7-15.

Paris, le 14 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour lutter contre le frelon asiatique, il est nécessaire de combiner plusieurs méthodes : piégeage de printemps, destruction des nids et protection du rucher. Ces méthodes ne peuvent être pleinement efficaces que si une stratégie de territoire cohérente est mise en place. L'UNAF rappelle que limiter la lutte à la destruction des nids et à la protection des ruchers ne suffit pas.

- **Piéger les fondatrices au printemps** : pour que le piégeage de printemps soit efficace tout en préservant la biodiversité, il convient de cibler au mieux la période de piégeage et de limiter le nombre de pièges. Les principaux critères à prendre en compte sont : l'emplacement des pièges, la période de piégeage, le type de piège, les appâts à utiliser et l'entretien des pièges. Le piégeage de printemps vise à capturer les femelles fécondées capables de construire et développer un nid. **Une fondatrice capturée, c'est un nid en moins et plusieurs milliers d'individus qui ne verront pas le jour.** Il est impératif de poursuivre le piégeage jusqu'à la mi-juin (fin de la floraison du châtaignier) pour capturer les dernières femelles capables de fonder un nid. Au-delà, les reproductrices restent à l'intérieur du nid et sont protégées. Ce sont les jeunes ouvrières qui assurent l'approvisionnement. Pour l'apiculteur, le piège pour capturer les fondatrices au printemps doit être suspendu entre deux ruches, ou placé dans un arbre ou un arbuste en fleur.
- **Détruire les nids** : cette étape réduit la pression exercée sur les ruches en fin de saison et limite le nombre de futures fondatrices. Cependant, il est difficile de repérer les nids, souvent dissimulés dans les arbres. Pour l'instant, il n'existe pas de méthode de détection à 100 % efficace.
- **Protéger son rucher** : une palette de solutions pour protéger son rucher des attaques de *Vespa velutina* existe.

Le printemps est là et les fondatrices aussi ! L'UNAF incite les collectivités mais aussi toutes les personnes avec des jardins à participer dès maintenant au piégeage de printemps. Aidez les apiculteurs à lutter contre le frelon asiatique en mettant des pièges dans vos jardins.



Paris, le 14 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour **Gilles Lanio, président de l'UNAF**, « *En Europe, chaque État impacté par le frelon asiatique a retenu des stratégies différentes mais aucun n'a fait le choix de ne rien faire, sauf la France ! Il est primordial que la France revoie sa stratégie et sa politique autour du frelon asiatique* ».

Ce combat contre le frelon asiatique ne doit pas être mené seul par les apiculteurs. L'UNAF insiste donc sur l'importance que l'Etat, les territoires mais aussi les acteurs impliqués dans la protection de la biodiversité s'engagent ensemble dans cette lutte.

L'UNAF demande donc :

- Qu'un audit soit commandité pour évaluer les choix de la France en matière de lutte contre le frelon asiatique. Si l'éradication est impossible, il est possible de réduire la pression sur les ruchers et de soutenir le secteur apicole.
- De reconnaître le piégeage de printemps comme une méthode de lutte efficace contre le frelon asiatique, comme en Italie et dans les autonomies espagnoles.
- La participation des autorités publiques à la destruction des nids, à l'image de nombreux États d'Europe.
- L'indemnisation des apiculteurs du fait des dommages causés par le frelon.

Pour connaître toutes les méthodes de piégeage du frelon asiatique, et pour protéger vos ruchers, retrouvez en pièce jointe le dossier presse spécial frelon asiatique.



CONTACT PRESSE • Laurence Durand
06 47 53 36 05 • 04 99 61 29 90
Laurence.durand@unaf-apiculture.info

UNAF 5 Bis, Rue Faÿs 94160 Saint-Mandé • Tel. 01 41 79 74 40 • Fax : 01 41 79 74 41 • www.unaf-apiculture.info